



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Conseil épiscopal

CELEBRATION DU SACREMENT DE CONFIRMATION

DIRECTIVES DU CONSEIL ÉPISCOPAL

Le sacrement de confirmation n'est pas donné automatiquement aux jeunes en fonction de leur âge ou de leur appartenance à un groupe, mais au vu de leur maturité spirituelle, de leur expérience ecclésiale et de leur engagement dans la vie de foi. Il est demandé de prendre des moyens pour s'en assurer. Nous vous renvoyons aux orientations diocésaines du 9 octobre 2014.

Le rituel précise dans ses orientations doctrinales et pastorales que c'est la communauté tout entière qui est concernée par la célébration de la confirmation, et non pas seulement les confirmands et leurs invités.

1. PRÉPARATION DES CONFIRMANDS, DE LEURS PARENTS ET PARRAINS/MARRAINES

- 1.1. Une bonne préparation scolaire ou/et extra-scolaire des confirmands est l'une des premières conditions pour recevoir le sacrement.
- 1.2. Ceux qui s'occupent de la préparation des jeunes leur expliquent que le renouvellement de l'engagement du baptême est important, mais que le sacrement consiste dans le don de l'Esprit Saint qui les rend adultes dans la communion ecclésiale et donc appelés au témoignage. « Sois marqué de l'Esprit Saint, le don de Dieu. »
- 1.3. Les parents, les parrains et marraines sont partie prenante de la préparation au sacrement et de la fête de la confirmation. Il est bon de prévoir une manière de les associer : réunion de parents, veillée de prière, célébration du pardon, expression de prière au cours de la liturgie, etc.
- 1.4. Dans la mesure du possible, un parrain ou une marraine accompagnera le confirmé (cf. canons 874, 892s CIC). Il convient de choisir celui ou celle qui a assumé cette fonction lors du baptême. Il est possible de changer et de choisir quelqu'un qui assurera mieux une présence de foi et d'amitié. Le parrain ou la marraine doit avoir 16 ans révolus, être de confession catholique et confirmé. Il est recommandé de demander un extrait de baptême. Dans les situations où la personne pressentie pour être parrain ou marraine ne correspondrait pas à ces critères, il faudra simplement prendre une seconde personne remplissant ces conditions.

2. RENCONTRE DES CONFIRMANDS AVEC LE MINISTRE DE LA CONFIRMATION

- 2.1. Pour que cette rencontre soit l'occasion d'un véritable échange, il faut en prévoir son déroulement précis et prendre rendez-vous au moins deux mois avant la célébration.
- 2.2. Avant cette rencontre, les confirmands écrivent une lettre au ministre. Ils y mentionnent leurs motivations et font la demande explicite de recevoir ce sacrement. Pour officialiser cette demande, les confirmands signeront leur lettre.



S'agissant d'une lettre **personnelle** adressée à l'évêque ou à son représentant, elles lui sont adressées sous pli fermé. Dès lors, en dehors du confirmand et du ministre, personne ne lira ces courriers.

3. PRÉPARATION DE LA CÉLÉBRATION DE CONFIRMATION

La dignité et l'importance de l'Eucharistie et du sacrement de confirmation demandent une préparation bien soignée. A part les préparations usuelles de l'autel et de la sacristie, on voudra bien respecter les points suivants :

- 3.1. A côté des deux acolytes, il faudrait prévoir, si possible, la présence de deux servants de messe pour la mitre et la crosse, si la confirmation est donnée par un évêque.
- 3.2. En plus des objets liturgiques usuels, il faut un lavabo particulier pour que le célébrant puisse se laver les mains après l'onction.

4. LA CÉLÉBRATION DE LA CONFIRMATION

Les détails du déroulement de la célébration sont traités dans le tableau annexé.

Il est demandé de pouvoir discuter du déroulement avec le célébrant lors de la rencontre avec les confirmands. Dans tous les cas au moins deux semaines avant, on propose au ministre le déroulement de la liturgie. Ce dernier pourra ainsi le valider ou faire ses remarques.

On rappellera aux confirmands (et à leurs parrains/marraines) qu'un habillement convenable et respectueux est demandé dans l'église.

Il n'est pas absolument nécessaire que chaque confirmand intervienne durant la célébration. Il n'est donc pas utile de prévoir des choses à faire pour tout le monde.

5. APRÈS LA CONFIRMATION

- 5.1 Le curé est responsable des inscriptions nécessaires dans les registres de baptême et de confirmation et, le cas échéant, des communications usuelles.
- 5.2 La copie du registre de confirmation sera envoyée chaque année à la chancellerie épiscopale.

6. HONORAIRES ET DÉBOURS

- 6.1 Il est rappelé aux paroisses de bien vouloir verser, au célébrant, une contribution financière proportionnée aux frais liés à la célébration de la confirmation, ainsi qu'à la préparation de cette dernière. Cette contribution sera de Fr. 300.— au moins et sera adaptée au nombre de célébrations.

Cette contribution contribue à la vie du diocèse ainsi qu'au ministère de l'évêque. Elle permet aussi notamment de couvrir une partie des frais, à savoir : les frais de déplacement (pour la rencontre avec les jeunes et pour la confirmation), le temps de préparation (lecture des lettres des confirmands, préparation de la célébration et de l'homélie, etc.).



A remettre aux animateurs de la confirmation !

Entrée	Une procession signifie le peuple de Dieu en marche. Dès lors, si tout le monde est déjà dans l'église, la procession n'a plus de sens. Préférer alors une entrée solennelle (les confirmands avec leurs parrains/marraines, les servants et le clergé entrent depuis le fond de l'église).
Accueil	Après la salutation liturgique, le mot d'accueil et l'éventuelle présentation du parcours ne seront pas trop long. L'ensemble devrait durer 5 à 10 min. au maximum.
Rite pénitentiel (facultatif)	Eviter de trop développer ! Si des intentions sont préparées, elles doivent concerner toute l'assemblée (et non pas uniquement les confirmands). Il ne s'agit donc pas d'un examen de conscience fait par les jeunes, mais d'une prière adressée à Dieu-Miséricorde (on pourra s'inspirer des formules développées du missel).
Gloria	Jamais durant l'Avent et le Carême.
Prière d'ouverture	En dehors de l'Avent, du Carême, du temps de Noël, de l'Ascension et de la Pentecôte, des solennités du Seigneur, de la Vierge et des saints, on peut prendre la prière pour la confirmation ou une messe votive à l'Esprit-Saint.
Lectures	Pour le choix des lectures, on respecte les prescriptions liturgiques (voir : Présentation générale du missel). Il faut privilégier l'évangile du jour. Pendant les temps liturgiques privilégiés (Avent, Carême, Temps pascal), on prend les textes du jour. Les lecteurs seront bien préparés (vitesse de lecture, force de la voix, réglage du micro, etc).
Profession de foi	Si une expression personnalisée des jeunes peut être envisagée, on veillera à ne pas omettre les éléments essentiels du Symbole des Apôtres. La profession de foi de l'assemblée suivra normalement celle des confirmands soit par le symbole des Apôtres, soit par la reprise du symbole baptismal (questions-réponses).
Chrismation	Les chants qui demandent la venue de l'Esprit-Saint trouvent leur place jusqu'à la chrismation. Si on reprend un chant à l'Esprit-Saint plus tard dans la célébration, ce sera un chant de louange à l'Esprit-Saint (par exemple).
Liturgie eucharistique	Selon le missel.
Communion	Il est souvent nécessaire de rappeler aux confirmands comment on communie, ils en ont parfois perdu l'habitude (!).
Remerciements et prises de parole	Comme pour le début de la célébration, veiller à limiter le nombre de remerciements et de prises de paroles. L'ensemble ne sera pas trop long (5 min. au maximum).



Pour le bon déroulement de la célébration, le chœur restera le plus libre possible (ce n'est pas le lieu pour la chorale ou la fanfare). De même, le tabernacle et l'autel ne seront pas cachés. Par exemple, on ne mettra pas d'écran devant le tabernacle.

Les confirmands et autres intervenants **ne se placeront pas devant l'autel** (sauf s'ils sont tournés face à lui) et on ne se mettra pas en « formation de concert » devant l'autel face à l'assemblée.

Il est souhaitable que les confirmands s'impliquent dans la célébration de leur confirmation. Ils pourront notamment interpréter un chant qui leur est propre. Les animateurs veilleront au bon choix de ce chant qui sera tiré du répertoire religieux (les chants issu du répertoire profane sont à écarter).

PARRAINS-MARRAINES

Comme pour le baptême, l'Eglise a le souci d'accompagner les confirmands en leur donnant un parrain ou une marraine. Cette personne est là pour les aider à vivre en vrai témoin du Christ dans toutes les dimensions de leur vie.

Pour exercer la fonction de parrain ou de marraine, il faut avoir **16 ans accomplis**, être **catholique**, **avoir reçu le sacrement de confirmation** et qu'il ne soit **ni le père ni la mère** du confirmand.

Puisque le sacrement de confirmation s'inscrit dans la dynamique initiée au baptême, il y a beaucoup de sens à choisir pour parrain ou marraine la personne qui a déjà assumé cette fonction lors du baptême.

Il arrive néanmoins parfois qu'il ne soit pas possible de faire appel à une personne remplissant tous ces critères pour devenir parrain ou marraine. Dans de pareilles situations, il n'y aura donc pas de parrain ou de marraine mais on fera alors appel à quelqu'un qui sera témoin et qui accompagnera le confirmand dans sa démarche.